
COMMUNE DE L'ISLE



RAPPORT DE GESTION

2022



Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur la gestion & les comptes durant l'année 2022

Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 4 et 93c de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 93 du Règlement du Conseil communal de la Commune de L'Isle, la Municipalité a l'honneur de soumettre ci-après son rapport de gestion pour l'année 2022, faisant partie intégrante du préavis 01/2023.

Table des matières	Page
RAPPORT DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL SUR LA GESTION & LES COMPTES DURANT L'ANNEE 2022.....	2
CONSEIL COMMUNAL.....	3
MUNICIPALITE.....	7
ADMINISTRATION GENERALE.....	9
SERVICE DES EAUX.....	15
VOIRIE, ESPACES VERTS & FORETS.....	19
SECURITE & SOCIAL.....	31
PATRIMOINE.....	38
LISTE DES SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES.....	45

CONSEIL COMMUNAL

ACTIVITES

Le Conseil communal, organe délibérant élu par les citoyens pour cinq ans, se réunit en général quatre fois par an. Il élit à sa tête un Président qui dirige les débats. Le Conseil communal étudie et analyse les préavis déposés par la Municipalité (8 en 2022) au sein des commissions.

Un rapport est ensuite rédigé pour présentation à l'assemblée qui décide d'accepter, refuser ou modifier les conclusions proposées par la Municipalité.

Le bureau du Conseil prépare les séances, établit l'ordre du jour d'entente avec la Municipalité. Il accomplit également le dépouillement des votations et élections, sous la responsabilité du Président.

Le secrétariat du Conseil tient à jour les coordonnées des Conseillers, des commissions et s'assure du suivi des préavis, motions, postulats, etc. Il transmet également tous les documents utiles aux Conseillers. Il assure la préparation des documents utiles pour le dépouillement des votations et élections et veille à son bon déroulement.

Composition du bureau

Président	M. Jürg Hostettler
Vice-président	Mme Céline Käser
Scrutatrice, scrutateur	Mme Isabelle Décosterd et M. Paul Hutzli
Scruteurs suppléants	M. Arnaud Cloux et M. Denis Baudat
Secrétaire	M. Carole Ueltschi

Commission de gestion

M. David Lee, M. Sébastien Chenuz, M. Daniel Pasche

Commission des finances

M. Pierre-Olivier Cloux, M. Christian Salomon, M. Jean-Daniel Richard

Commission de recours

M. Blaise Leuba, M. Philippe Décosterd, Mme Andreea Zara

Délégués du Conseil communal dans les associations

AJERCO	Déléguée	Mme Céline Käser
	Suppléant	M. Guillaume Wegmuller
ASICoPe	Déléguée	Mme Sandie Anselme
	Suppléante	Mme Fanny Faillétaz
ASICOVV	Délégué	M. Blaise Leuba
	Suppléant	M. Christophe Wulliens
ASPIC	Déléguée	Mme Cynthia Philippin
	Suppléante	Mme Camille Margot

PRAVIS ET RAPPORTS DEPOSES ET APPROUVES EN 2022

N°	Libellé	Adopté le
01/2022	Demande d'un crédit de CHF 580'500.- TTC, subventions non-déduites pour le financement des travaux de mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires et de la réfection de l'éclairage public, au Hameau de La Coudre.	16.06.2022
02/2022	Comptes communaux 2021 et rapport de gestion.	16.06.2022
03/2022	Demande d'un crédit de construction de CHF 2'940'000.00 TTC pour les travaux de transformation et de rénovation du bâtiment de l'ancienne Gendarmerie, rue de Chabiez 1 à L'Isle.	16.06.2022
04/2022	Création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge / Veyron (EHVV).	08.12.2022
05/2022	Arrêté d'imposition 2023.	05.10.2022
06/2022	Règlement concernant le personnel communal.	08.12.2022
07/2022	Demande d'un crédit de CHF 103'000.- TTC pour l'assainissement du système de chauffage des abris de protection civile et du réfectoire.	08.12.2022
08/2022	Budget 2023.	08.12.2022

VOTATIONS 2022

Votation fédérale du 13.02.2022 - 4 objets



Objet n° 1 : initiative populaire «Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès»

L'objet a été refusé

	Electeurs inscrits	Bulletins valables	OUI	NON	% OUI	% NON	Part. en %
L'Isle	734	326	101	225	30.98%	69.02%	45.91%
Vaud	464'570	192'752	35'438	157'314	18.39%	81.61%	42.62%

Objet n° 2 : initiative populaire «Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac)»

L'objet a été accepté

	Electeurs inscrits	Bulletins valables	OUI	NON	% OUI	% NON	Part. en %
L'Isle	734	331	198	133	59.82%	40.18%	45.78%
Vaud	464'570	195'984	131'679	64'305	67.19%	32.81%	42.63%

Objet n° 3 : modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT)							
<i>L'objet a été refusé</i>							
	Electeurs inscrits	Bulletins valables	OUI	NON	% OUI	% NON	Part. en %
L'Isle	734	313	132	181	42.17%	57.83%	45.50%
Vaud	464'570	189'004	76'538	112'466	40.50%	59.50%	42.51%

Objet n° 4 : loi fédérale du 18 juin 2021 sur un train de mesures en faveur des médias							
<i>L'objet a été accepté</i>							
	Electeurs inscrits	Bulletins valables	OUI	NON	% OUI	% NON	Part. en %
L'Isle	734	322	169	153	52.48%	47.52%	45.50%
Vaud	464'570	191'849	109'522	82'327	57.09%	42.91%	42.55%

Votation fédérale du 15.05.2022 - 3 objets



Objet n° 1 : modification de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographique (loi sur le cinéma, Lcin)							
<i>L'objet a été accepté</i>							
	Electeurs inscrits	Bulletins valables	OUI	NON	% OUI	% NON	Part. en %
L'Isle	759	266	183	83	68.80%	31.20%	37.02%
Vaud	466'012	173'873	132'391	41'482	76.14%	23.86%	38.47%

Objet n° 2 : modification de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (loi sur la transplantation)							
<i>L'objet a été accepté</i>							
	Electeurs inscrits	Bulletins valables	OUI	NON	% OUI	% NON	Part. en %
L'Isle	759	278	220	58	79.14%	20.86%	37.15%
Vaud	466'012	176'116	143'194	32'922	81.31%	18.69%	38.53%

Objet n° 3 : arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) no 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (développement de l'acquis de Schengen)							
<i>L'objet a été accepté</i>							
	Electeurs inscrits	Bulletins valables	OUI	NON	% OUI	% NON	Part. en %
L'Isle	759	261	192	69	73.56%	26.44%	36.89%
Vaud	466'012	170'672	127'039	43'633	74.43%	25.57%	38.44%

Votation fédérale du 25.09.2022 - 4 objets



Objet n° 1 : initiative populaire "Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif)"							
<i>L'objet a été refusé</i>							
	Electeurs inscrits	Bulletins valables	OUI	NON	% OUI	% NON	Part. en %
L'Isle	745	445	114	331	25.62%	74.38%	60.94%
Vaud	467'730	242'276	83'465	158'811	34.45%	65.50%	52.74%

Objet n° 2 : arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA							
<i>L'objet a été refusé</i>							
	Electeurs inscrits	Bulletins valables	OUI	NON	% OUI	% NON	Part. en %
L'Isle	745	438	190	248	43.38%	56.62%	60.40%
Vaud	467'730	242'628	110'612	132'016	45.59%	54.41%	52.68%

Objet n° 3 : modification de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21)							
<i>L'objet a été refusé</i>							
	Electeurs inscrits	Bulletins valables	OUI	NON	% OUI	% NON	Part. en %
L'Isle	745	442	152	290	34.39%	65.61%	60.67%
Vaud	467'730	243'146	92'259	150'887	37.94%	62.06%	52.70%

Objet n° 4 : modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA)							
<i>L'objet a été refusé</i>							
	Electeurs inscrits	Bulletins valables	OUI	NON	% OUI	% NON	Part. en %
L'Isle	745	410	180	230	43.90%	56.10%	60.27%
Vaud	467'730	231'408	108'554	122'854	46.91%	53.09%	52.46%

Votation cantonale du 25.09.2022 - 1 objet



Objet n° 1 : révision partielle de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 liée à la création d'un Conseil de magistrature							
<i>L'objet a été accepté</i>							
	Electeurs inscrits	Bulletins valables	OUI	NON	% OUI	% NON	Part. en %
L'Isle	745	400	232	119	58.00%	29.75%	53.69%
Vaud	444'853	227'411	148'225	60'215	65.18%	26.48%	51.39%

ELECTIONS 2022

- **Grand Conseil**, le 20 mars 2022.
- **Conseil d'Etat**, les 20 mars 2022 (1^{er} tour) et 10 avril 2022 (2^e tour).



MUNICIPALITE

Mme Anne-Lise Rime, Syndique
Suppléant M. Baudat
Administration générale

M. Steve Baudat, Vice-Syndic
Suppléant M. Mülhauser
Service des eaux

M. Philippe Mülhauser, Municipal
Suppléante Mme Rime
Voirie, espaces verts et forêts

M. Eric Hostettler, Municipal
Suppléant M. Rosat
Sécurité et social

M. Claude Rosat, Municipal
Suppléant M. Hostettler
Patrimoine

ACTIVITES DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité a siégé à 40 reprises durant l'année 2022, et a participé à 3 séances du Conseil communal.

Elle a eu le plaisir de pouvoir célébrer le 13 avril, les 90 ans de M. Samuel Cloux, résidant à La Coudre.

COLLABORATION INTERCOMMUNALE

Les membres de votre Municipalité, délégués par l'exécutif pour la législature 2021-2026, représentent la Commune de L'Isle au sein des associations désignées ci-dessous :

Mme Anne-Lise Rime

AJERCO	déléguée et suppléante de la Commission de gestion
ARCAM	membre du comité
ASICoPe	déléguée
ASICOVV	présidente du comité de Direction
ASPIC	membre du comité

M. Steve Baudat

ASICOVV	délégué et membre de la commission de gestion
EHVV	délégué et membre du comité de pilotage

M. Philippe Mülhauser

ASPIC	délégué
CBOVd	délégué
PNRJV	président
Triage forestier	membre du comité
Valorsa	délégué

M. Eric Hostettler	
ACHISLE	membre du comité
ARASMAC	délégué
ARCAM	délégué
ASICOVV	délégué
ASPMAD	délégué
AVCD	délégué
eHNV	délégué
MBC	délégué
ORPC	membre du comité
PNRJV	délégué
SAPJV	délégué
SDIS	délégué

M. Claude Rosat
ORPC Morges délégué

Commission d'urbanisme

M. Claude Rosat
M. Eric Hostettler
Service technique de Cossonay (STC)

Commission de naturalisation

Mme Anne-Lise Rime
M. Steve Baudat
M. Eric Hostettler

ADMINISTRATION GENERALE

Mme Anne-Lise Rime

Syndique

Mme Danièle Jordan

Secrétaire municipale (100%)

Mme Véronique Grandjean

Boursière communale (50%)

Mme Stéphanie Dupertuis

Préposée au contrôle de l'habitant (30%)

ADMINISTRATION

- Faciliter le fonctionnement, la réflexion et la prise de décisions de la Municipalité
- Assurer le flux d'informations entre et au sein du Conseil communal et de la Municipalité
- Gérer les relations publiques et extérieures de la Municipalité ainsi que ses publications
- Mettre en œuvre la politique de communication interne et externe
- Gérer la délivrance de certains actes officiels
- Assurer la réception centrale de l'administration communale
- Réceptionner et traiter le courrier postal et le courrier électronique
- Gérer les demandes de location des locaux communaux
- Assurer la conservation des archives historiques
- Participer à la gestion des archives courantes et intermédiaires

BOURSE

- Tenue des comptabilités de la Commune, du Triage forestier du Pied du Jura et de l'ASICOVV
- Gestion de la trésorerie, du budget et des comptes communaux
- Elaboration des bilans financiers et d'investissements
- Gestion des salaires
- Etablissement des diverses facturations de prestations, taxes, etc.

CONTROLE DES HABITANTS

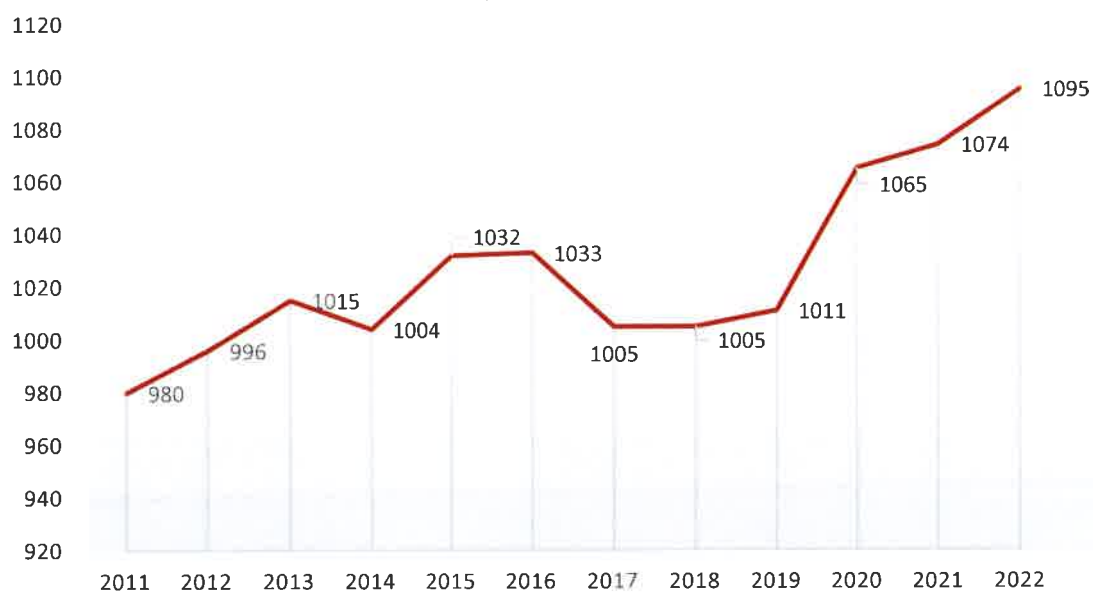
- Tenue du registre des habitants
- Tenue du registre civique
- Procédures liées aux permis de séjour et d'établissement pour étrangers
- Procédures d'admission à la bourgeoisie communale et de naturalisation
- Etablissement d'attestations diverses
- Etablissement des documents d'identité
- Tenue du registre de chiens
- Tenue du registre des inhumations
- Organisation des élections et votations

Naturalisation

En 2022, une demande de naturalisation familiale et une demande de naturalisation individuelle ont été déposées.

Statistique de la population

Evolution de la population de 2011 à 2022

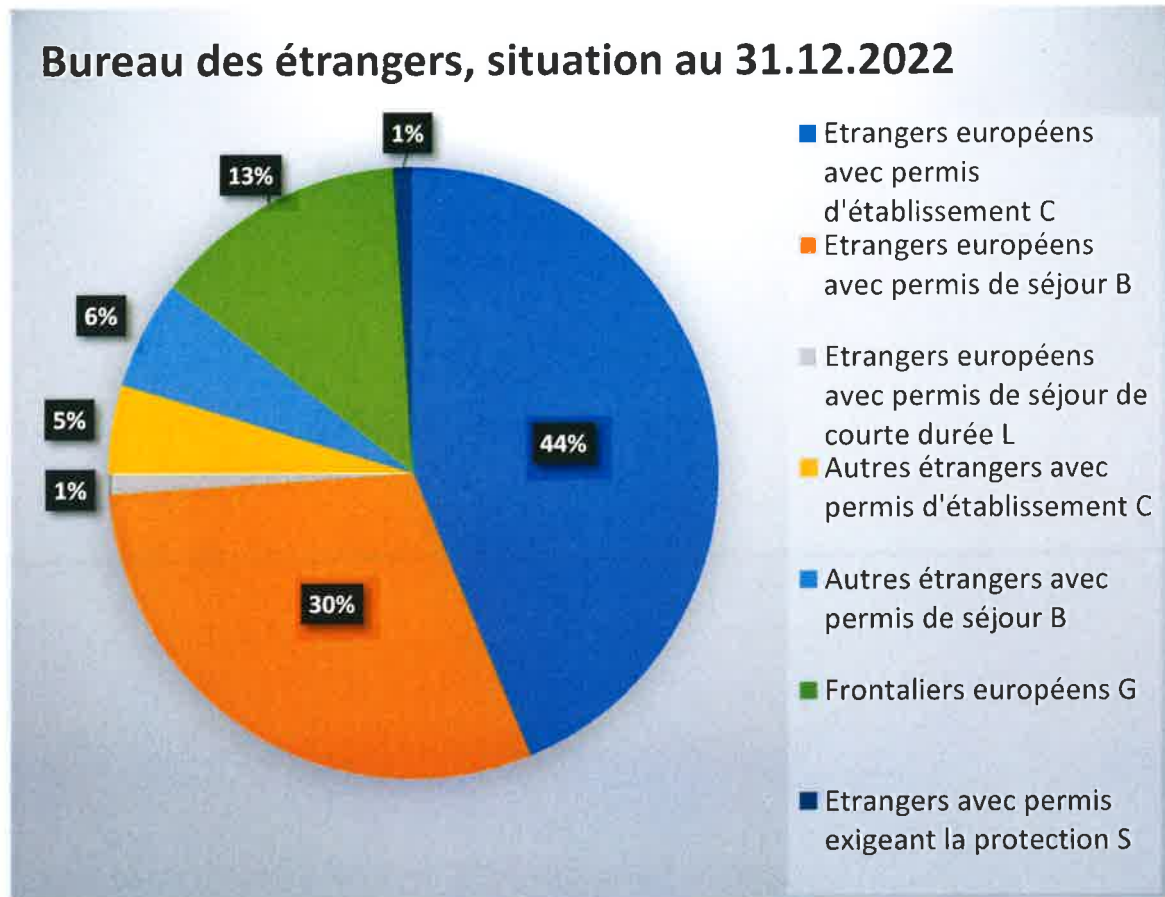


Cartes d'identité délivrées

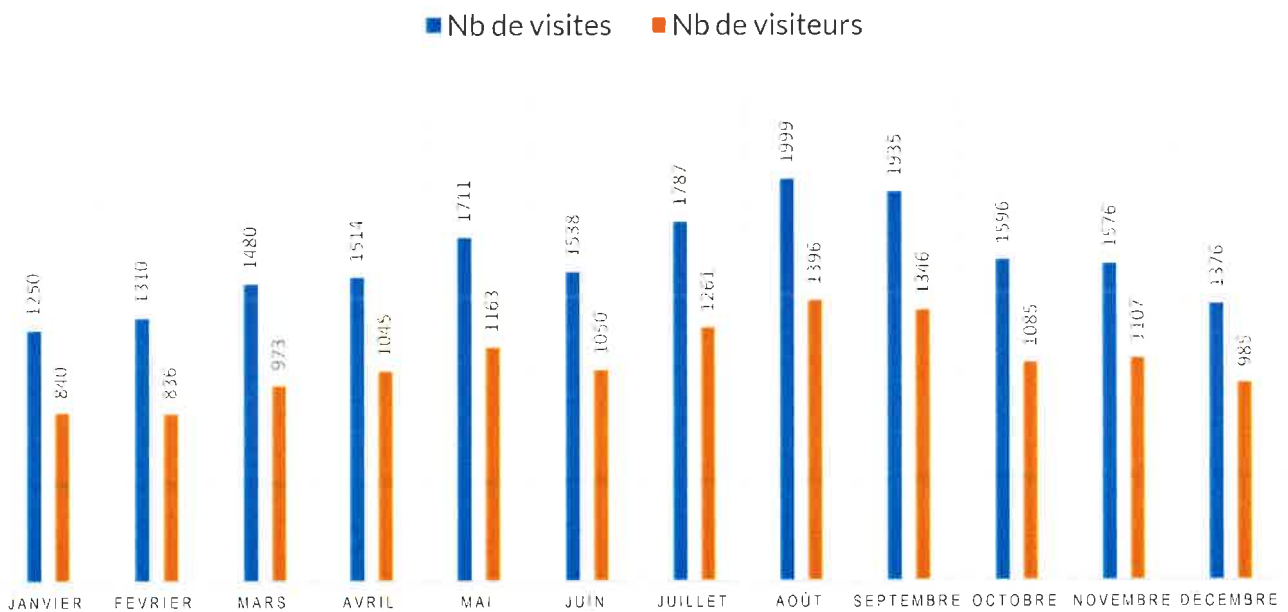
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Adulte	49	31	28	37	21	43	44
Enfant	37	24	12	20	10	27	20

Evénements durant l'année 2022

Arrivées	109
Départs	92
Déménagements au sein de la Commune	13
Décès	5
Naissances	4
Mariages	2
Divorces	3
Mises sous curatelle	1
Changements de nom	4



Statistiques de la fréquentation annuelle du site internet communal



ECOLES

ASICOVV Association Scolaire Intercommunale COssonay Veyron-Venoge

L'ASICOVV regroupe les élèves du primaire de 11 communes : 9236 (9027) habitants au 31.12.21 et compte 815 (809) élèves au 31.12.2022.

La commune de L'Isle accueille 4 classes de 7-8P dans les murs du château, ainsi qu'une salle de musique et une salle de dégagement utilisée pour les devoirs surveillés à la pause de midi. Les salles de travaux manuels, de couture et de gymnastique sont également mises à disposition des élèves de l'établissement scolaire (pour les classes de Mont-la-Ville et de L'Isle).

ASICoPe Association Scolaire Intercommunale Cossonay-Penthalaz

L'ASICoPe regroupe les élèves du secondaire de 17 communes 18003 (17736) habitants au 31.12.2021. Au 31 décembre 2022, 611 (574) élèves sont enclassés à Cossonay sur le site du PAM (Pré-aux-Moines).

CANTINES

La cantine de L'Isle est entièrement gérée par l'ASICOVV. Elle accueille, au réfectoire de l'abri PCi, les élèves de 7-8P dans le cadre de l'horaire continu. Les repas sont livrés par la société MIAM-MIAM.

CARAVANE DENTAIRE

Les contrôles dentaires des élèves sont assurés par 2 cabinets dentaires de Cossonay.

PPE COMPLEXE DES CHAVANNES (Cossonay)

Depuis le milieu d'année 2021, le complexe des Chavannes accueille une piscine scolaire et publique, une école de l'enseignement primaire, des classes de l'enseignement spécialisé, une garderie et une UAPE. 2022 est donc la 1^{ère} année complète d'exploitation du site.

La commune de L'Isle est membre de 2 associations intercommunales, propriétaires d'un lot de la PPE. Il s'agit de l'ASPIC et de l'ASICOVV.

- Piscine des Chavannes (propriété de l'ASPIC)

Les élèves des établissements primaires ASICOVV, ASIVenoge et du secondaire ASICoPe bénéficient de cours de natation. Une ligne d'eau est ouverte au public en permanence. Différents cours de natation sont proposés et offrent de nombreuses possibilités d'apprentissage ou de perfectionnement. La piscine a été fermée 2 semaines en été et pendant les fêtes de fin d'année en hiver afin de procéder aux opérations d'entretien usuelles.

Les habitants des communes membres de l'ASPIC bénéficient des tarifs préférentiels sur les abonnements.

(XXX) = chiffres de l'année précédente

- Collège des CHAV 2 (propriété de l'ASICOW)

Neuf salles de classes de 1 à 6 P prennent place dans la partie scolaire du complexe des Chavannes. Les bureaux de la direction d'établissement, une salle des maîtres, le bureau des associations intercommunales (ASICOVV et ASPIC), une salle de rythmique, un réfectoire scolaire et une cuisine de régénération complètent les équipements de ce collège. La bibliothèque scolaire est opérationnelle depuis le printemps 2022.

ACCUEIL DE JOUR

AJERCO (Accueil de Jour des Enfants de la Région de COssonay)

Le réseau offre 230 (230) places d'accueil au sein de 9 structures pour le préscolaire et de 212 (212) places au sein de 8 structures pour le parascolaire (9 jusqu'en juillet 2022). Il compte également 43 (48) accueillantes en milieu familial (AMF) réparties sur le territoire de la région de Cossonay. Le réseau AJERCO compte 27 communes membres dont celle de L'Isle.

Au total, 1580 (1492) enfants ont été accueillis au sein du réseau AJERCO en 2022. 673 (556) enfants sont sur la liste d'attente à fin décembre.

Accueil collectif préscolaire

Voici la liste des garderies membres du réseau AJERCO :

o Croquelune à Cossonay	22 places
o La Toupie à Pompaples	22 places
o Les Lucioles à Vufflens-la-Ville	22 places
o La Chenoille à Penthalaz	32 places
o Le Chap'rond rouge à Pampigny	22 places
o L'Arlequin à La Sarraz	22 places
o L'Oasis à Eclépens	22 places
o La Mexsonnette à Mex	22 places
o Les Chavannes à Cossonay	44 places

En 2022, 635 (592) enfants ont bénéficié de ces structures.

Accueil collectif parascolaire

Les accueils du parascolaire sont organisés en collaboration avec les différents groupements scolaires du réseau nommés « îlots » qui font part de leur besoin au comité de direction de l'AJERCO. Celui-ci définit, par son plan de développement, la mise en place des sites d'accueil. Les Frimousses ont repris les 15 places des Jonquilles au 1^{er} août 2022.

(XXX) = chiffres de l'année précédente

Ce sont ainsi que 474 (414) enfants ont été accueillis durant cette dernière année.

- | | | |
|-------------------------------------|-----------|-------------------------------|
| o Croquétoiles à Cossonay | 48 places | |
| o Les Frimousses à Eclépens | 24 places | (plus 15 places dès 01.08.22) |
| o Les Funambules à la Sarraz | 24 places | |
| o Les Lionceaux à Vufflens-la-Ville | 12 places | |
| o Les Moussaillons à Penthalaz | 12 places | |
| o Les Jonquilles à Eclépens | 15 places | (jusqu'au 31.07.22) |
| o Les Petites Licornes à Cuarnens | 24 places | |
| o Les Ptits Guêpiers à Penthaz | 24 places | |
| o Les Bosquets | 24 places | |

ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

Les accueillantes en milieu familial (AMF) ont assuré la prise en charge de 471 (486) enfants.

Concernant notre Commune, 45 (58) enfants ont été pris en charge au sein du Réseau, soit 14 (16) enfants en garderie et 16 (15) dans une UAPE. Deux accueillantes en milieu familial ont reçu 15 (27) enfants soit 12 (15) en accueil préscolaire et 3 (12) en accueil parascolaire. La liste d'attente fait état de 13 (18) enfants en attente de placement en fin d'année.

(XXX) = chiffres de l'année précédente

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Pour rappel, le 30 mars 2021, le Conseil Communal acceptait le préavis municipal concernant le PACom. Le dossier était alors transmis au Conseil d'Etat pour validation.

En août 2021, le département informait la Municipalité que certains points devaient être revus.

A la suite d'une séance de travail avec les services cantonaux en janvier 2022, les problématiques en suspens sont résolues.

Le 23 mai 2022, le DIT, département en charge du dossier approuve le Plan d'affectation communal de la Commune de L'Isle sous réserve de l'espace du PAC Venoge en cours de révision au plan cantonal.

Dès lors, les voies de recours sont ouvertes. Un recours contre la décision du Conseil communal et du DIT est alors déposé auprès du Tribunal de droit administratif et pénal. Le Conseil communal ayant donné la compétence à la Municipalité de plaider dans le cadre du préavis, celle-ci mandate son avocat pour la défendre. A fin 2022, le recours est entre les mains du tribunal.

Notre PACom n'est toujours pas entré en vigueur ...

SERVICE DES EAUX

M. Steve Baudat, Vice-Syndic

Comme chacun aura pu s'en rendre compte, l'année 2022 fut dramatiquement pauvre en précipitations, occasionnant le pompage d'un volume d'eau élevé au groupement Vy de Mauraz ; la bonne nouvelle étant qu'il a toujours pu répondre à nos sollicitations, avec une marge de sécurité confortable. La mauvaise nouvelle arrivera avec la facture.

EAU POTABLE ET ANALYSES

Groupement de Vy de Mauraz - Consommations

	MVCL m ³	MVCL sans renouvellement m ³
2014	7'135	4'821
2015	17'017	9'861
2016	13'370	6'224
2017	42'188	38'444
2018	16'792	11'430
2019	25'219	18'074
2020	20'753	14'482
2021	14'420	6'879
2022	71'786	68'665
Totaux	228'680	178'880

A la suite de l'installation d'un système de traitement par ultra-violet au réservoir de Mont-la-Ville, connecté aux Barbilles par le réseau MVCL, nous n'avons pas eu à déplorer de nouvelles pollutions en 2022. Il n'a toutefois jamais été clairement établi que nos problèmes de pollution étaient liés au réservoir de Mont-la-Ville. Affaire à suivre.

L'Office de la consommation (OFCO), nous a rendu visite en juin pour un contrôle périodique qui n'a pas révélé de dysfonctionnement majeur. Une modification de tuyauterie sera à effectuer au réservoir de Chéseire pour améliorer le renouvellement de la cuve en eau potable. Ces modifications ne devraient pas avoir un impact financier significatif.



Système de facturation

Les péripéties du changement de système de lecture des compteurs d'eau semblent se régler. Nous avons pu effectuer une lecture de 80% des compteurs de la Commune, les 20% restants n'étant pas reconnus par l'appareil pour une raison inconnue, ils ont fait l'objet d'un relevé manuel (visuel).

Pour rappel, la solution TEMETRA n'était pas techniquement la meilleure, mais avait néanmoins été choisie parce qu'elle ne nécessitait pas le changement des compteurs et des émetteurs domestiques. Ce choix a nécessité une dépense d'environ CHF 2'000.- contre les CHF 120'000.- au minimum qu'aurait coûté un nouveau système, sans compter la contrainte de l'échange de tous les compteurs et émetteurs déjà en place. La situation devrait se normaliser en 2023.

L'épilogue de cette affaire a été que, dans certaines situations, des factures au montant élevé ont été émises, puisque trois semestres avaient été facturés sur la base d'acomptes, qui ne représentaient pas la réalité de l'eau consommée.

DEFENSE INCENDIE

Notre parc de bornes incendie est en bon état selon l'entreprise Hinni AG, en charge de leur contrôle et de leur entretien.

EAUX USEES

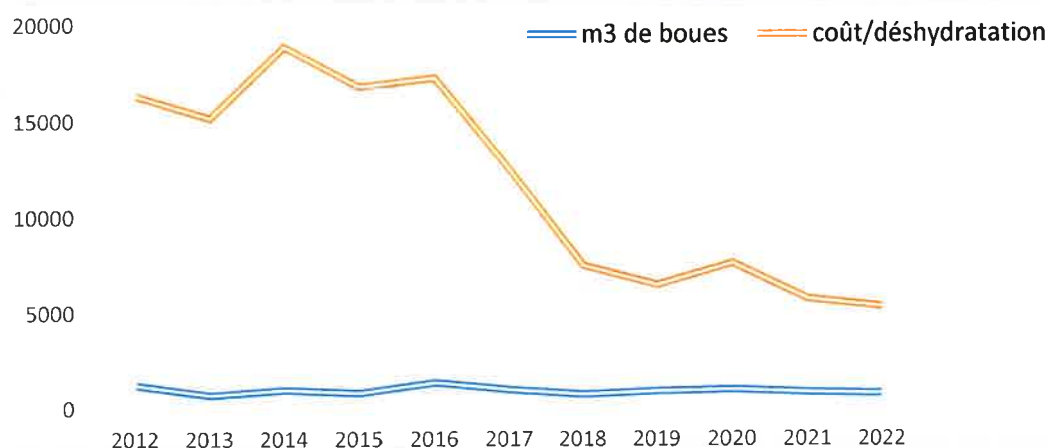
STEP - Exploitation

L'année 2022 a été plutôt satisfaisante. Nous n'avons pas eu de panne ou de dysfonctionnement significatif. Les analyses de l'eau en sortie de STEP montrent que nous approchons de la limite de capacité. Nous avons outrepassé, à quelques occurrences, la valeur maximum, sans que cela soit des dépassements majeurs.

Station de relèvement des eaux usées « La Ville »

A la suite du remplacement d'une pompe en novembre 2021, l'absence de problème ou de panne en 2022, a démontré que le choix du modèle pour les nouvelles pompes semble être le bon et nécessite par ailleurs moins d'entretien.

STEP - Analyses et déshydratation - Volumes traités



Années	m ³ de boues	Coût/déshydratation En millier de Fr.
2012	1188	16'280
2013	660	15'128
2014	944	18'825
2015	775	16'749
2016	1304	17'190
2017	931	12'445
2018	689	7'424
2019	851	6'406
2020	940	7'545
2021	795	5'669
2022	718	5'263

Mise en séparatif du Hameau de La Coudre

En 2020, un préavis d'étude a été validé par le Conseil communal, devant permettre l'assainissement du Hameau de La Coudre. Ce projet comprenait des travaux de mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires, d'aménagement routier et la réfection de l'éclairage public.

Deux ans plus tard, en 2022, le préavis pour la réalisation des travaux a été élaboré et adopté lors de la séance du Conseil communal dans sa séance du 16 juin 2022. L'enquête publique a été ouverte au mois de mai 2022. Deux oppositions ont été formulées ; une a été retirée en décembre 2022 et la deuxième est en cours de traitement au 31 décembre 2022.

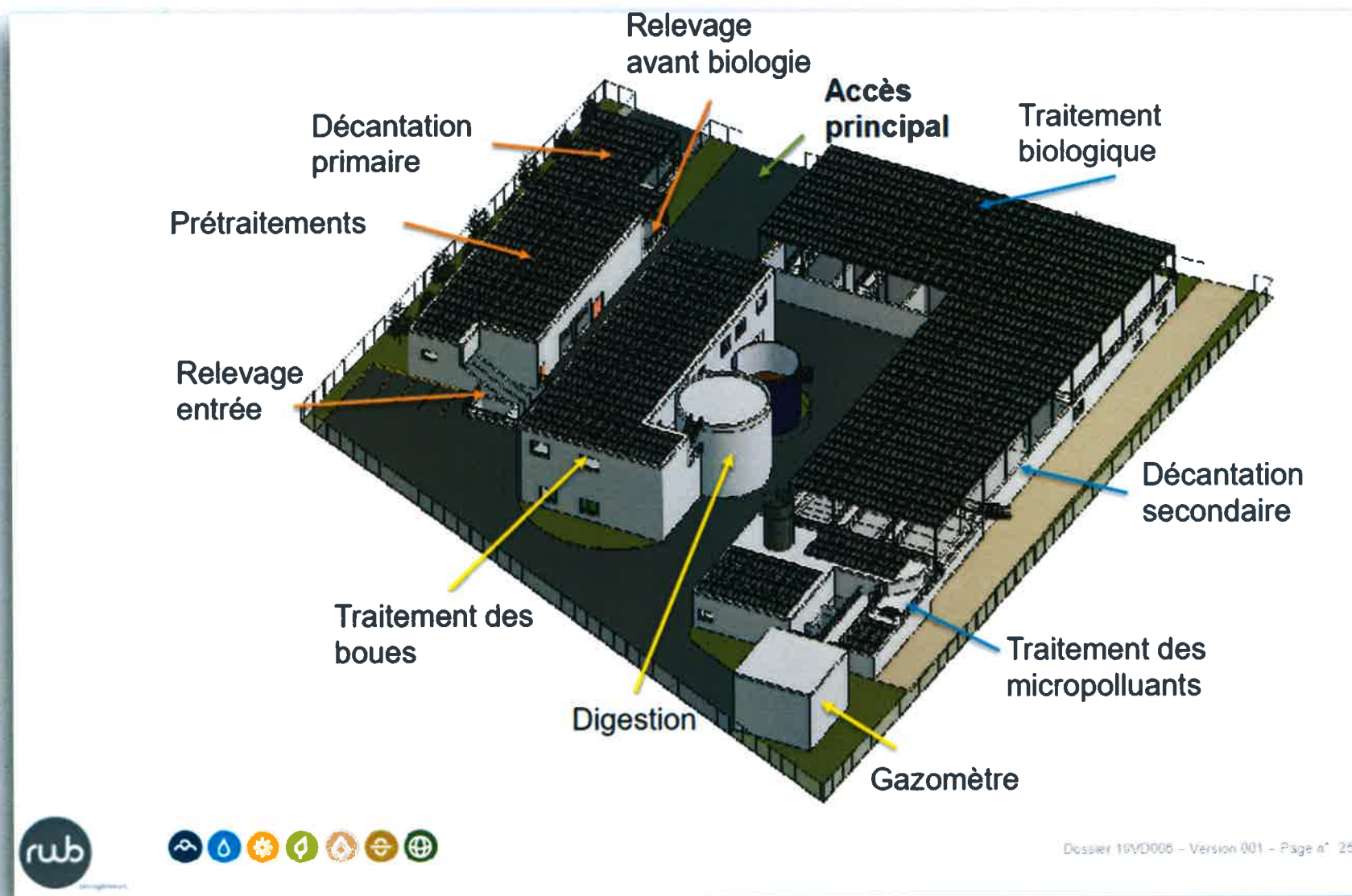
Entretemps, le travail sur les appels d'offres et les adjudications a été effectué et les entreprises ont été désignées, conformément au règlement cantonal sur les marchés publics. Il s'agit de Beati Frères SA à Grandson (génie civil), STS S.A. à Penthalaz (appareillage) et Electr-on S.A. à Mont-la-Ville (éclairage public).

En fin de compte, les travaux devraient être entrepris en 2023, après avoir obtenu les autorisations et les approbations nécessaires.

Régionalisation de l'épuration haute Venoge – Veyron (EHVV)

Le projet EHVV a été accepté par la totalité des 15 communes concernées. L'association intercommunale a été créée et entrera en fonction dès 2023, les dernières communes ayant voté cet objet le 15 décembre 2022.

Au sujet du financement des comptes 460, la Municipalité a décidé de ne pas augmenter la taxe en 2022 pour ne pas prétexter d'avantage les problèmes dus à l'inflation déjà ressentis par tous les ménages communaux. Elle n'aura malheureusement pas d'autre choix que de devoir augmenter la taxe des eaux usées dans un proche avenir afin de lui permettre de couvrir l'augmentation du coût de l'électricité et amortir au plus vite les préavis de mise en conformité de la STEP qui devraient idéalement être soldés lorsqu'elle sera désaffectée.



VOIRIE, ESPACES VERTS & FORETS

M. Philippe Mülhauser, Municipal

Voirie, espaces verts :

Christian Vannod	chef de voirie
Bryan Corbaz	employé polyvalent (voirie & forestier-bûcheron)
Aimé Guignard	surveillant auxiliaire à la déchèterie

Conciergerie :

Jean-Claude Freymond	concierge
Pavlina Schär	auxiliaire de conciergerie

Forêt :

Luc Dessauge	forestier-bûcheron, chef d'équipe
Angélique Vuillemier	employée polyvalente (forestière- bûcheronne & voirie)
Thaïs Jeanmonod	apprentie forestière-bûcheronne jusqu'au 25.08.2022
Nathanël Bissat	apprenti forestier-bûcheron
Malcolm Lou Bonzon	apprenti forestier-bûcheron depuis le 22.08.2022

PERSONNEL D'EXPLOITATION

Le personnel d'exploitation représente 5.2 EPT (équivalent plein temps) et se détaille selon les affectations suivantes :

- 2,1 EPT pour la voirie, composée d'un chef de voirie, d'un employé de voirie et d'un auxiliaire engagé à la surveillance de la déchèterie.
- 1.1 EPT pour la conciergerie. Cela comprend le concierge responsable et une auxiliaire qui est affectée notamment aux nettoyages du Château et des classes de l'école (18 à 20 h/mois).
- 2.0 EPT pour l'équipe forestière, constituée d'un chef d'équipe et d'une forestière-bûcheronne. Cette équipe est supervisée par le garde-forestier du Triage du pied du Jura et compte également deux apprentis.

Le personnel communal engagé à la surveillance de la déchetterie durant les ouvertures du mercredi et du samedi est renforcé par les ambassadeurs du tri. Ces jeunes gens (écoliers ou étudiants de la Commune) reçoivent les missions suivantes :

- Informer les usagers de la déchetterie sur les bonnes pratiques du tri des déchets.
- Aider les usagers dans la manutention des déchets, si nécessaire.
- Appuyer le surveillant de déchetterie en ce qui concerne le maintien de l'ordre sur site.

GESTION / ORGANISATION

Une planification annuelle est effectuée par le Municipal responsable en collaboration avec les employés. Elle a pour but de gérer les vacances et congés en assurant les remplacements au sein du personnel ainsi que le contrôle des absences et heures supplémentaires durant l'année.

Chaque semaine débute par le rapport hebdomadaire voirie & espaces verts conduit par le Municipal responsable. Prennent part à ce rapport le chef voirie, l'employé de voirie et le

concierge. Cette séance a pour but d'assurer la planification hebdomadaire, de coordonner les tâches des employés et de régler les détails de la semaine à venir.

Concernant l'équipe forestière, c'est le garde-forestier qui l'engage et rend des comptes au Municipal responsable. Des séances sont organisées selon les besoins du service.

La polyvalence des employés des dicastères voirie et forêts mise en place en 2021 a été consolidée durant l'année 2022. Les deux employés polyvalents se remplacent mutuellement de façon totalement autonome. Cela permet d'assurer en tout temps les différentes missions de la voirie et de l'équipe forestière mais aussi et surtout de sécuriser l'accompagnement des deux apprentis forestiers-bûcherons.

Les ambassadeurs du tri font l'objet d'une planification trimestrielle qui est organisée par le Municipal responsable.

FORMATION CONTINUE

En 2022 les employés de la Commune ont participé au cours sur la biodiversité, organisé par le Parc Jura vaudois, à Bière.



Ce cours qui a lieu chaque année depuis 2020 permet des échanges d'expérience entre les différentes communes du Parc Jura vaudois.

L'équipe des forestiers a également participé à deux journées de formation continue.

Une première qui s'est déroulée dans les forêts de L'Isle a permis de mettre à jour les techniques de bûcheronnage ainsi que la sécurité sur site.



La seconde journée a été consacrée à un cours de sauvetage et premiers secours avec la REGA à la Vallée de Joux.



Angélique Vuilleumier, forestière-bûcheronne, a débuté le cursus de formatrice en entreprise. Elle devrait le terminer en juin 2023, ce qui lui permettra de prendre la responsabilité du suivi des apprentis.

ROUTES

Moyens techniques & ressources matérielles

Suite au préavis accepté par le Conseil communal le 09.12.2021, la Municipalité s'est positionnée sur le remplacement du REFORM par un véhicule Multilift Iveco. Ce véhicule a été livré en fin d'année 2022. Il est équipé de 4 bennes :

- 2 bennes alu de transport divers dont une d'occasion
- 1 benne à terre
- 1 benne citerne d'une capacité de 2'000lt équipée d'un groupe électrogène électrique pour l'arrosage des fleurs en été

Ce véhicule et ses équipements permettront un gain de temps non négligeable pour les services de la voirie.





Entretien des routes

Durant l'année 2022, l'entretien des routes s'est limité aux travaux de stricte nécessité ainsi qu'à des réparations localisées.

Le chemin du Stand du Lièvre sur la route des Mousses a nécessité une réfection urgente en raison des dégâts provoqués par les fortes pluies.

Politique de gestion du stationnement communal

La 4^{ème} phase de la politique de stationnement a été mise en place. Afin d'en garantir la crédibilité, la Municipalité a engagé un assistant de sécurité public à un taux d'occupation d'environ 10%.

Dès le début de l'année 2022 un contrôle du stationnement a été instauré. Afin de permettre à la population de se familiariser avec cette nouvelle gestion, de simples avertissements ont été distribués jusqu'à la fin avril. A partir du mois de mai, les contrevenants ont été amendés. Un effort particulier de surveillance a été prodigué sur les zones de Chabiez et la place de la grande salle, afin de favoriser l'accès aux commerces locaux.

Le système des macarons mis en place en parallèle fonctionne bien et a été correctement accepté par la population.



La Municipalité a également décidé d'installer deux bornes de recharge pour véhicule électrique sur le parking de la Poste. L'installation par la SEFA a pris du retard en raison des délais de livraison du matériel. Ces bornes devraient être fonctionnelles dans le courant du premier trimestre 2023.

Service hivernal

Les services de la voirie assurent le déneigement et le salage des routes, chemins et trottoirs durant la saison hivernale. Le déneigement et le salage de certains axes sont sous-traités.

Les personnes qui le désirent peuvent mandater la Commune pour le déneigement et le salage de leurs accès privés. En 2022, 129 heures de travail ont été dédiées à ces services. Les prix de ces prestations, adaptés en 2021, permettent de rentabiliser le matériel communal.

ECLAIRAGE PUBLIC

Mis à part les quartiers de la Ville et des Tigneuses équipés de lampes LED à faible consommation, l'éclairage public est vétuste et plutôt gourmand en énergie. Les installations de La Coudre seront remplacées lors des prochains travaux de mise séparatif du Hameau. Le solde de l'éclairage public communal sera remplacé en 2023. Un montant de CHF 70'000.00 a été budgété à cette intention.

GESTION DES DECHETS

Statistiques

Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble des quantités de déchets éliminés en 2022 :

Type de déchets	1079 habitants Quantités 2021		1095 habitants Quantités 2022		Evolution de 2021 à 2022	
	to / an	kg/hab/an	to / an	kg/hab/an	to / an	kg/hab/an
Organiques de jardin	185.22	171.65	175.85	160.59	-9.37	-11.06
Ordures ménagères	122.27	113.30	114.24	104.33	-8.03	-8.97
Boues de STEP	83.98	77.83	75.02	68.51	-8.96	-9.32
Papier/carton	61.10	56.62	60.01	54.80	-1.09	-1.82
Inertes	9.71	8.99	0.26	0.24	-9.45	-8.75
Bois	55.93	51.83	49.26	44.99	-6.67	-6.84
Verre	54.57	50.57	52.93	48.34	-1.64	-2.23
Ferraille	15.98	14.81	11.23	10.26	-4.75	-4.55
Encombrants	20.04	18.57	12.86	11.74	-7.18	-6.83
Electriques & électroniques	9.88	9.15	8.30	7.58	-1.58	-1.57
Textiles	9.26	8.58	9.06	8.27	-0.2	-0.31
Domaine public	8.05	7.46	7.87	7.19	-0.18	-0.27
Spéciaux ménages	3.68	3.41	2.35	2.15	-1.33	-1.26
PET	3.10	2.87	3.20	2.92	0.1	0.05
Containers Nespresso	8.00	7.41	7.00	6.39	-1.00	-1.02
Dégrillage de STEP	1.70	1.57	2.43	2.22	0.73	0.65
Totaux :	652.47	604.62	591.87	540.52	-60.60	-64.10

PARCS ET PROMENADES

Gestion différenciée des espaces verts

La gestion différenciée des espaces verts continue de donner satisfaction. Cette façon de procéder est extrêmement positive pour la biodiversité et permet une économie des moyens consacrés à la tonte des surfaces herbeuses.

En 2022 la floraison de la Commune a également subi un léger lifting.



AMELIORATIONS FONCIERES (AF)

Réfection des collecteurs communaux

Suite au problème rencontré en 2019, le suivi pédologique ordonné par le canton durant trois ans est toujours en vigueur. Il est assuré par le bureau Impact Concept. L'analyse faite au

printemps 2022 a permis de libérer les cultures et de finaliser l'indemnisation des exploitants concernés.

AF première étape

Les travaux de réfection du réseau AF, débuté en 2019 et terminé en 2021, sont toujours en attente de finalisation de facturation. En effet, le canton a bloqué une partie du subside car la signalisation d'interdiction de circuler en forêt et plus particulièrement sur la route de Châtel doit être posée avant de pouvoir clôturer cette facturation. La mise à l'enquête a été effectuée et la pose de la signalétique se fera dès le printemps 2023. La planification de la seconde étape des AF sera également établie en 2023.

NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES BATIMENTS

Le nettoyage et l'entretien des différents bâtiments sont assumés par le concierge responsable, appuyé par une auxiliaire. En ce qui concerne le grand nettoyage du Château, il est effectué par le concierge et son auxiliaire, renforcés par des étudiants durant les vacances scolaires. Cette façon de pratiquer donne pleine satisfaction et permet une économie non négligeable.

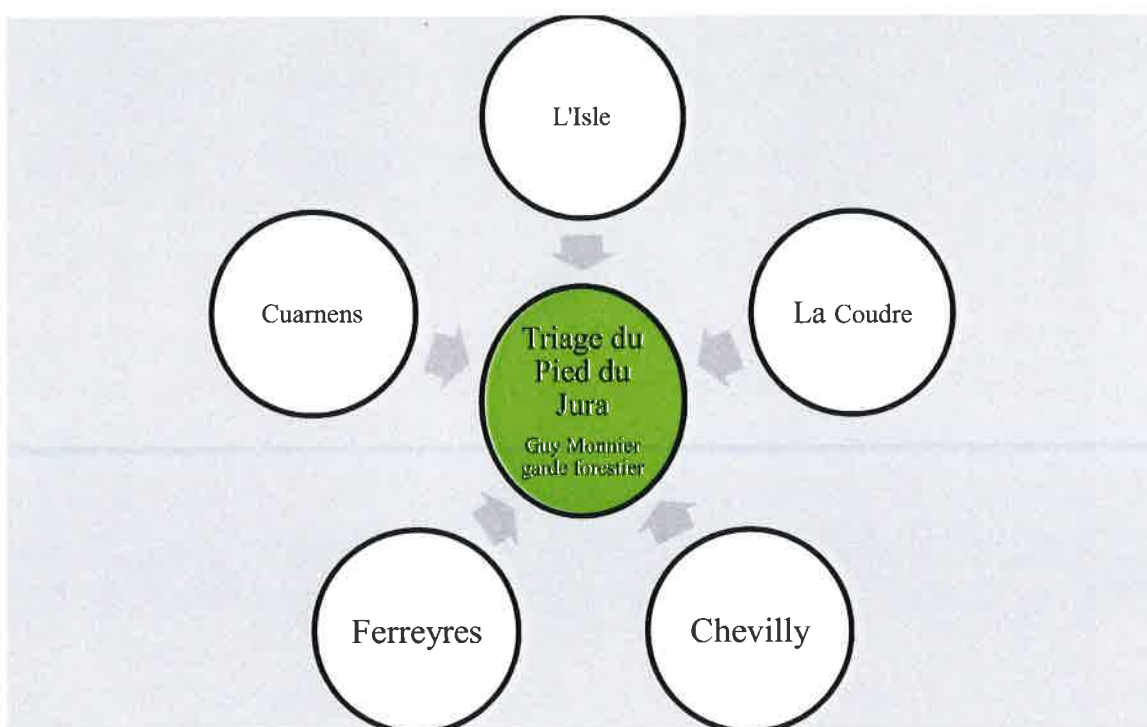
SERVICE DES FORETS

Par M. Guy Monnier, garde du Triage forestier du pied du Jura

Organisation forestière du canton

Le territoire du canton est divisé en arrondissements forestiers, dirigé par un inspecteur des forêts.

Chaque arrondissement forestier est subdivisé en triages forestiers, placés sous la responsabilité d'un garde forestier.



La Commune de L'Isle fait partie du Triage du Pied du Jura n°164, qui est rattaché à l'arrondissement forestier n°16, avec à sa tête M. Jan-Matti Keller, inspecteur des forêts. Il est responsable de l'application de la législation forestière et de la politique forestière cantonale de son arrondissement.

Chaque propriétaire de notre triage gère individuellement la gestion de ses forêts.

Pendant la période des coupes de bois, Bryan Corbaz, employé polyvalent, qui est également titulaire d'un CFC de forestier-bûcheron, renforce l'équipe des bûcherons dans le but de sécuriser l'encadrement des deux apprentis.

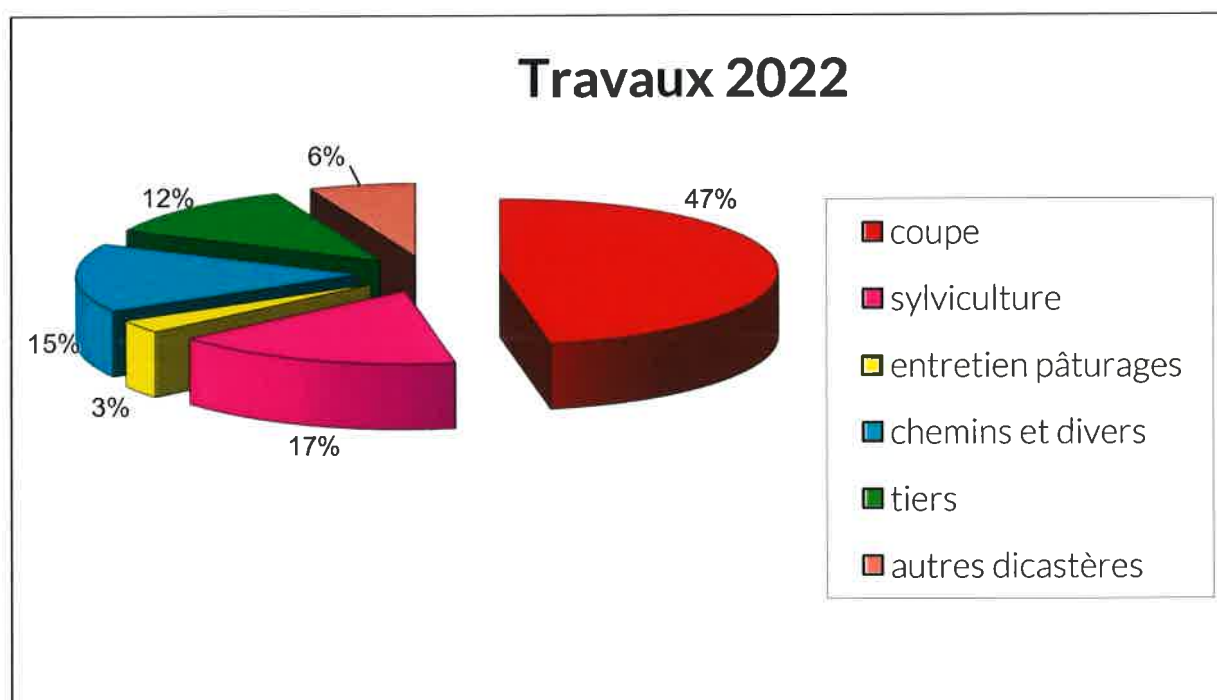
Concernant les apprentis, Nathanaël Bissat a effectué ses quatre mois de formation complémentaire (stage) au Triage forestier d'Anniviers à Saint-Luc. En échange, nous avons accueilli Léo Favre qui travaille dans l'entreprise Mettraux à Savigny.

Thaïs Jeanmonod a terminé avec succès son apprentissage à la fin du mois d'août 2022. Elle a choisi de rejoindre une entreprise forestière privée dans le but d'acquérir de nouvelles expériences.

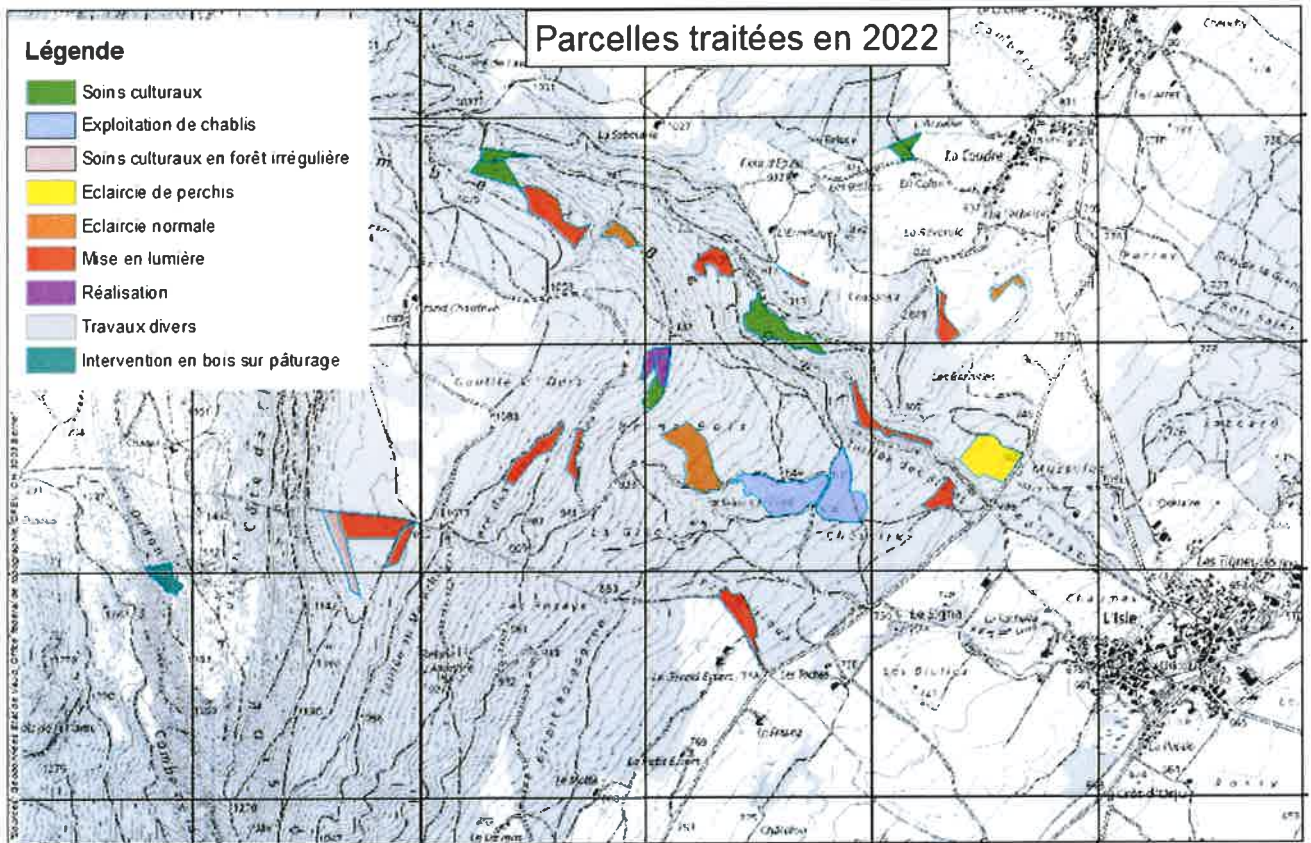
Un nouvel apprenti, Malcolm Lou Bonzon, a commencé sa formation au mois d'août.

En 2022, la Municipalité a organisé une inspection du matériel des bûcherons ainsi que des protocoles de travail en collaboration avec les inspecteurs de la SUVA. Cette inspection a permis de mettre en lumière des manquements dont certains auraient pu mettre en danger la sécurité des employés. Des mesures de correction ont été prises sans délai ce qui a eu pour conséquence un léger dépassement du budget.

Répartition des différents travaux



Les principaux travaux forestiers 2022 effectués par l'équipe des forestiers-bûcherons ont été réalisés sur les parcelles suivantes :



Exploitations

Les coupes de bois sont la partie la plus importante des travaux. La majorité de ces exploitations se réalise hors sève, soit de septembre à avril.

Ce sont presque exclusivement des coupes sanitaires (sapins dépérissants) qui ont été effectuées durant cette période. En effet, nos forêts ont à nouveau été fortement malmenées par le climat : notre région du Pied du Jura est très touchée par le dépérissement des épicéas et des sapins blancs. Les populations de bostryches, en phase de décrue ces années passées ont à nouveau trouvé des conditions favorables à leur développement.

Le visage que nous connaissons de la forêt est appelé à changer beaucoup plus rapidement qu'escompté.



Le volume des exploitations réalisées en 2022 se monte à 3'600 m³ réparti de la façon suivante :

- Bois de service (destiné à la production de planches, carrelets poutres etc.) : 2'200 m³.
- Bois de feu (et bois pour plaquettes) : 1'400 m³.

Soins culturaux

Les soins culturaux dans les jeunes peuplements (sans production de bois) se déroulent principalement au printemps et en été. Ces interventions ont pour but d'obtenir des tiges de qualité, ainsi qu'un mélange adéquat des essences forestières en fonction de la station.



Ces travaux sont primordiaux pour la forêt car c'est à ce stade que l'on peut aider la nature en favorisant les essences qui supportent mieux le climat plus chaud et sec.

Une surface de 13 ha été traitée durant l'année 2022.

Entretien des pâturages boisés

Du point de vue de la nature, ces milieux sont hautement précieux et méritent d'être sauvegardés. Cependant, le maintien de la structure paysagère particulière du pâturage boisé n'est pas garanti. Sans entretien, le paysage boisé change rapidement, il s'embroussaille et redevient forêt en quelques années.

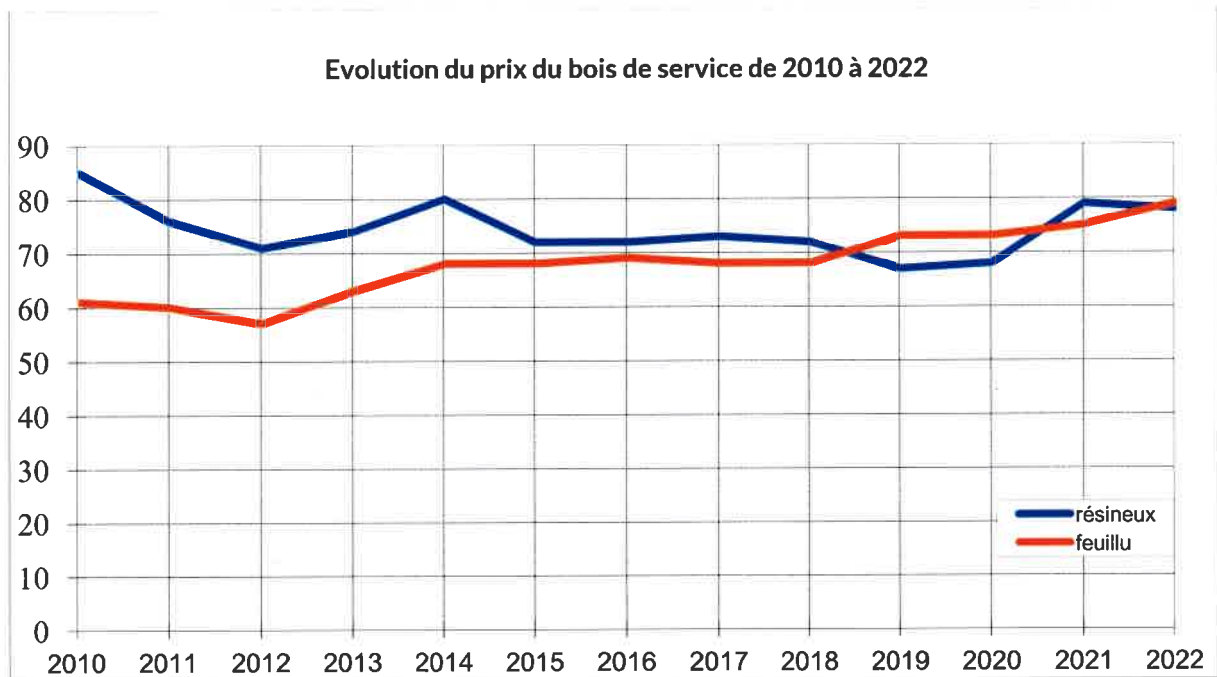


Comme chaque année à la fin de l'été, nous avons donc entrepris différents travaux de débroussaillage et d'ouverture de combes sur le pâturage de Châtel.

Travaux pour tiers

Comme chaque année, d'importants travaux forestiers pour d'autres propriétaires (Hameau de La Coudre, Ferreyres et forêts d'Etat Moiry) ont été réalisés en 2022.

Marché des bois



Résineux :

L'année 2022 aura été pour le moins contrastée sur le marché des bois : à un premier semestre en fanfare a succédé un automne totalement déprimé. Si bien qu'en l'espace de six mois, la progression des prix obtenue en 2021 s'est presque entièrement volatilisée. Cette pression sur les prix s'est trouvée encore renforcée par un taux de change plus bas que jamais.



Feuillus :

Une fois n'est pas coutume, les bois de feuillus bénéficient de conditions de marché favorables, au contraire des bois de résineux. Les débouchés offerts en forte croissance par le secteur énergétique européen ont eu un effet bénéfique sur le marché du bois de service. En effet, les scieries ont été contraintes d'adapter leurs prix si elles voulaient être ravitaillées.



Bois de feu

A la suite des annonces de potentielles pénuries de gaz pour l'hiver 2022-2023, le bois énergie a connu un vif regain d'intérêt. Comme il n'est pas possible de concevoir une nouvelle installation de chauffage au bois en quelques mois, les gens se sont rués sur les bûches.

Les fournisseurs de bois ont écoulé l'entier de leur stock en un rien de temps. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation : de nombreux nouveaux clients se sont annoncés et, parmi les acheteurs déjà établis, certains en ont commandé nettement plus que d'habitude.

A plus petite échelle, la Commune de L'Isle a été confrontée au même phénomène et a rapidement été en rupture de stock pour le bois de feu sec. Il n'est pas possible de recréer rapidement du stock puisque le bois doit avoir séché suffisamment longtemps pour donner un produit de qualité.

Afin de retrouver une certaine normalité pour l'hiver prochain, la Municipalité a décidé d'augmenter le volume du bois de feu pour les prochaines années.

SECURITE & SOCIAL

M. Eric Hostettler, Municipal

TOURISME & ECONOMIE

Le Municipal est délégué à plusieurs entités et associations régionales en rapport avec le développement touristique et économique, dont notamment :

- L'ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges) qui a pour but d'encourager le développement économique et régional sous toutes les formes et modalités possibles en faisant appel aux moyens légaux et à la solidarité entre communes et personnes physiques ou morales, dans les limites du territoire couvert par les communes membres.
- MRT (Morges Région Tourisme) dont la mission globale est le développement d'un tourisme privilégiant la valorisation du patrimoine naturel et culturel du district de Morges ainsi que les caractéristiques propres de notre région géographique. Ceci notamment en encourageant les prestataires touristiques sur la voie de la qualité. Les tâches de MRT se focalisent sur l'accueil, l'information, la communication et la promotion de l'offre touristique du district de Morges.
- Le PNRJV (Parc Naturel Régional Jura Vaudois) rassemble près de 35'000 habitants et s'étend sur quatre régions : Nyon, Morges, la Vallée de Joux et le Nord vaudois. C'est l'un des parcs naturels régionaux suisses. Il est reconnu d'importance nationale depuis 2013. Territoire modèle, ses paysages, sa biodiversité, son terroir et ses traditions vivantes en font une région unique. Outil de développement durable, il renforce les activités environnementales, économiques et éducatives axées sur la durabilité.

VIE ASSOCIATIVE

Le principal rôle du Municipal est de faire de lien entre les sociétés locales et les divers autres groupes à caractères sociaux, avec la Municipalité, ceci notamment lors des manifestations et dans le but de favoriser la vie associative au sein de la Commune. Il siège également, comme le veulent les statuts, au comité d'Achisle.

Groupe Automne d'Or

(Groupe d'animations destinées aux seniors des Communes de L'Isle & Mauraz)

La Municipalité a organisé en décembre le repas de Noël où plus de 110 aînés-es ont participé. L'ambiance fut belle en cette période des Fêtes rythmée par les rencontres et les réjouissances. Un appel afin de rechercher des nouveaux bénévoles pour animer et faire vivre ce groupe a été lancé en fin d'année. 4 personnes ont démontré leur motivation et se sont engagées dès 2023 pour mettre sur pied diverses activités proposées dans le cadre d'Automne d'Or.

L'année 2022 a été marquée par la tenue sur le territoire de la Commune de plusieurs grandes manifestations, dont le passage du Tour de France en juillet ainsi qu'en août du Giron FVJC du Pied-du-Jura qui a été organisé conjointement par les sociétés de Jeunesses de L'Isle et de Cuarnens.

Selon un cahier des charges précis, le Municipal est également le répondant communal en matière d'intégration auprès du bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et de la prévention du racisme (BCI).

TRANSPORTS PUBLICS

Le Municipal est délégué auprès de :

- La société de transports MBC (Morges-Bière-Cossonay) qui est au service de la mobilité de la région et qui relie 52 localités de l'agglomération morgienne. Ceci en offrant un réseau de transports publics multimodal de bus, trains et funiculaire. Annuellement plus de 6 millions de voyageurs empruntent ce réseau de 202 km pour se rendre au travail, à l'école et pour leurs loisirs.
- La SAPJV (Société des Auto-Transports du Pied du Jura Vaudois).

CULTES & INHUMATIONS

Outre les diverses tâches de coordinations administratives en rapport avec le domaine, le Municipal est membre de la commission de gestion du fonds intercommunal de fonctionnement de la Paroisse catholique Cossonay - La Sarraz.

POLICE, POLICE SANITAIRE & SECURITE PUBLIQUE

Le Municipal est délégué auprès de :

- L'AVCD (Association Vaudoise des Communes Déléгатrices) qui représente l'ensemble des communes vaudoises sans corps de police communale ou intercommunale. Les buts de l'association sont de représenter les communes vaudoises délégatrices de leur sécurité publique dans le cadre de l'organisation policière vaudoise; de favoriser l'échange d'informations entre les communes concernées; de défendre leurs intérêts dans le cadre de la mise en œuvre de la police coordonnée; de promouvoir une approche globale et cohérente de la sécurité publique dans le Canton de Vaud; d'être une plateforme d'échange et de propositions en ce qui concerne l'organisation et le traitement de la sécurité publique vaudoise.

Le Municipal est également chargé de faire le lien et faire appliquer certaines mesures avec les services de l'Etat en matière de Police du commerce et de la Police sanitaire. Il est également responsable de tout ce qui touche à la sécurité publique et à la santé publique, notamment lors de manifestations.

SERVICE SOCIAL, AIDE SOCIALE ET PREVOYANCE & SANTE PUBLIQUE

Le Municipal est délégué à :

- L'ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay) qui est composée des 62 communes du district de Morges, elle travaille activement au bien-être des citoyens et participe ainsi au renforcement de la communauté. Elle est chargée notamment de la gestion et des attributions de l'aide sociale et des revenus d'insertion (RI), des assurances sociales et des prestations complémentaires pour les familles (PC familles).
-

- L'ASPMAD du Nord-vaudois (Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile) du Nord vaudois est active dans le district Jura-Nord vaudois et la région de Cossonay. Sa mission générale est de favoriser le maintien à domicile des personnes momentanément ou durablement atteintes dans leur santé. Ceci en leur fournissant des prestations visant à promouvoir, maintenir ou restaurer leur santé, maximiser leur niveau d'autonomie, maintenir leur intégration sociale et faciliter l'appui de l'entourage. L'Association qui gère entre autre 9 centres médicaux sociaux (CMS), emploie 950 collaborateurs et assure des prestations auprès d'environ 6'500 clients par année.
- Les eHnv (Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois) dont la mission est de garantir à la population un accès aux soins sûr et de qualité. Ceci en desservant prioritairement les districts du Jura-Nord vaudois, Gros de Vaud et Morges.

Les eHnv assument des missions de soins aigus et de réadaptation qui englobent des activités préventives, diagnostiques, curatives et palliatives, ainsi que d'accompagnement. Ils s'inscrivent dans une volonté de formation professionnelle, complémentaire et continue. Ses principaux sites sont les hôpitaux d'Yverdon, de Saint-Loup, de Chamblon et d'Orbe. A cela s'ajoutent divers sites spécialisés. Les eHnv occupent 1'700 collaborateurs.

DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Le Municipal est délégué auprès du conseil intercommunal du SDIS. Celui-ci se réunit plusieurs fois par année pour les assemblées générales et extraordinaires selon les besoins.

Né le 1er janvier 2012, le Service Défense Incendie et Secours (SDIS) Région Venoge défend 27 communes, soit environ 27'000 habitants au total. Le secteur représente une surface de 15'200 hectares. 350 sapeurs-pompiers volontaires, femmes et hommes, forment le SDIS. Deux sapeurs-pompiers permanents à 100% complètent l'effectif.

Interventions 2022 du SDIS Région Venoge :

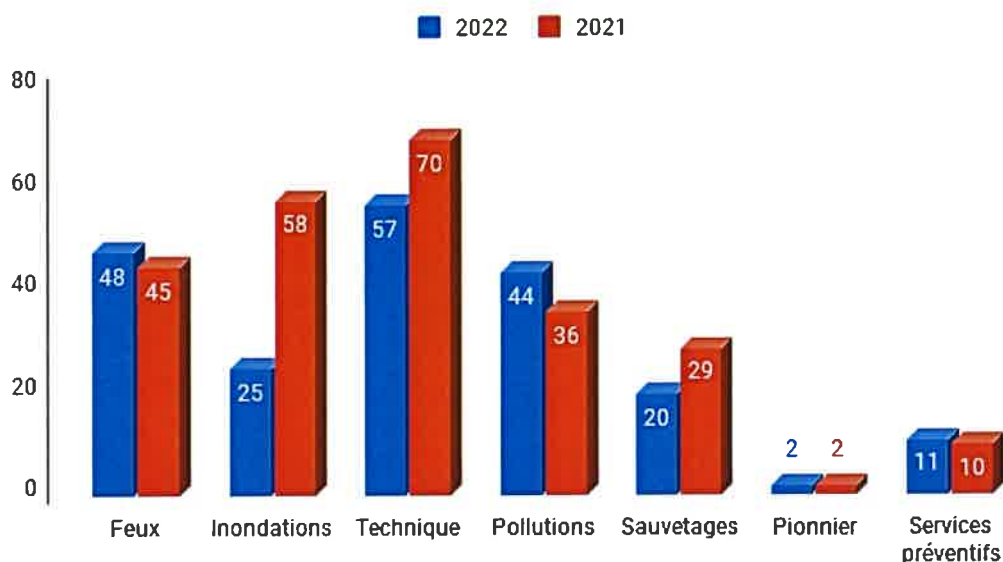
207 sorties en 2022 (196 alarmes, 11 services préventifs), soit 5'200 heures d'intervention. Ce sont 43 sorties de moins qu'en 2021 (moins 44 alarmes et plus 1 service préventif).

Localisation de toutes les alarmes :

<i>Penthalaz</i>	47	<i>Cuarnens</i>	4
<i>Cossonay-Ville</i>	24	<i>Pompaples</i>	4
<i>Eclépens</i>	20	<i>Dizy</i>	3
<i>La Sarraz</i>	17	<i>Ferreyres</i>	3
<i>Penthaz</i>	17	<i>La Chaux</i>	3
<i>Bournens</i>	9	<i>Grancy</i>	2
<i>Mex</i>	9	<i>Lussery-Villars</i>	2
<i>Vufflens-la-Ville</i>	9	<i>Senarclens</i>	2
<i>Daillens</i>	8	<i>Chevilly</i>	1
<i>L'Isle</i>	8	<i>Moiry</i>	1
<i>Gollion</i>	6	<i>Chavannes-le-Veyron</i>	0
<i>Mont-la-Ville</i>	6	<i>Mauraz</i>	0
<i>Sullens</i>	6	<i>Orny</i>	0
<i>Boussens</i>	4	<i>Hors secteur*</i>	6

* *Echallens (2), Arnex-sur-Orbe, Cottens, Oulens-sous-Echallens & Romanel-sur-Morges.*

Natures et comparaisons des interventions 2021-2022 :



PROTECTION CIVILE

Le début d'année 2022 fut une période de fortes sollicitations. Alors que la fin d'engagement de la Protection civile pour la crise sanitaire a été prononcée, la situation géopolitique en Ukraine a créé un sentiment d'insécurité et déclenché une vague de questions et d'inquiétudes de la part des instances politiques et des citoyens du district. Il a été notamment apporté de nombreuses réponses en lien avec les comprimés d'iode, les abris privés et la plateforme d'attribution des places des abris publics.

Le test des sirènes :

Le premier mercredi du mois de février, le 02.02.2022, le traditionnel test annuel des sirènes fixes, dont le nombre s'élève à 69 pour le district, a eu lieu.

Changement de commandant :

Après 6 ans à la tête du Bataillon District Morges, le Commandant a décidé de quitter ses fonctions afin de réorienter sa carrière. Ainsi et après une procédure de mise au concours du poste, le Lieutenant-Colonel Laurent Sunier, après avoir passé 16 ans au sein de divers corps de gendarmes et de policiers, a été nommé comme nouveau Commandant.



Plan canicule :

Épisode 1 : le jeudi 16 juin, la Préfecture a déclenché le plan canicule suite à une vague de chaleur exceptionnelle pour ce mois de juin. Le mardi 21 juin, le plan a été officiellement levé.

Épisode 2 : le lundi 18 juillet, la Préfecture a activé une deuxième fois le plan canicule avec des températures allant jusqu'à 37° et ce dispositif a été levé après 5 jours. Un total de 7 astreints a effectué les missions précitées et aucun écueil n'a été rencontré.

Aide aux réfugiés ukrainiens :

Épisode 1 : le jeudi 23 juin, l'ORPC a reçu officiellement sa première mission d'appui au centre d'accueil pour les Ukrainiens à Beaulieu. Le but de cet engagement était d'augmenter la capacité d'accueil avec notamment le montage de 168 lits, 75 commodes, la pose de l'électricité et de 1'450m² de moquette en carrés individuels de 1m x 1m. Une moyenne de 26 astreints par jour a été mobilisée du mercredi 29 juin au vendredi 1er juillet.

Épisode 2 : du mercredi 20 au vendredi 22 juillet, le Bataillon a été à nouveau sollicité afin d'apporter de l'aide pour une mission équivalente au centre précité. Ce genre de mission fait sens auprès des astreints avec le sentiment du devoir accompli pour une cause noble. 144 lits montés et 2'000m² de moquette posée ainsi que 24 box fabriqués.

Épisode 3 : du lundi 14 au jeudi 17 novembre, une nouvelle mobilisation a été décrétée pour effectuer un déménagement important. En effet, la situation géopolitique s'est poursuivie dans le temps et l'occupation initiale de la halle dédiée aux Ukrainiens a généré des difficultés forçant les responsables à déplacer l'entier du dispositif dans une autre halle de Beaulieu.

Tour de France :

L'engagement de l'ORPC a commencé le mardi 5 juillet et s'est terminé le lundi 11 juillet. Un nombre de 267 astreints était engagé pour le jour de la course du samedi 9 juillet allant de Dole/France à Lausanne traversant notamment notre secteur par les communes suivantes : Le Chenit - L'Abbaye - Le Lieu - L'Isle - Cuarnens - La Chaux - Cossonay - Gollion - Aclens - Bremblens - Echandens - Denges - Préverenges - St-Sulpice - Lausanne. Il est à préciser que les routes sont restées fermées 4 heures avant le passage des coureurs et une demi-heure après.

En amont de cet engagement opérationnel, les astreints ont suivi des IAE (instructions axées sur l'engagement) ainsi que des reconnaissances sur les différents secteurs. La manifestation s'est déroulée sans problème majeur et la PC district de Morges été en mesure de fournir une prestation de qualité.

Délestage autoroutier :

Le mercredi 3 août, en début d'après-midi, un accident mortel a eu lieu sur l'autoroute A1, peu après la sortie Morges Est sur la chaussée Lac. Afin de faciliter le travail des secours, et pour les besoins de l'enquête, l'autoroute a été fermée jusqu'à 20h et un dispositif de délestage a été mis en place. La FIR a été alarmée et 14 astreints sont rentrés en service dans une première phase avant d'être appuyés par 23 hommes supplémentaires des ORPC de Nyon et de Lausanne Ouest.

Cours des nouveaux astreints :

Du 28 au 30 septembre, les nouveaux astreints ont été accueillis à la caserne. Sur ces trois jours, il leur a été présenté les locaux, la logistique ainsi que les différentes filières de spécialisation et d'avancement possible.

Cours de répétition de la CP 3 :

Ce dernier a eu lieu du 10 au 14 octobre. Les 3 premiers jours ont permis de revoir les fondamentaux avec de l'instruction de base. Ceci en collaboration avec la Police Région Morges afin d'apporter des connaissances en lien avec le terrain par une formation consacrée à la régulation du trafic. Pour les deux derniers jours, les sections ont exercé des domaines spécialisés. La section appui a été plongée en immersion dans une situation d'exercice avec différentes missions qui lui ont permis d'appliquer les gestes métiers de leur fonction comme ériger un barrage contre les crues, découper des plaques en acier et déplacer une dalle en béton de 6 tonnes.

Cours répétition CP 4 :

Du 07 au 11 novembre, cette semaine de formation a été divisée entre de l'instruction et de l'engagement opérationnel comme déjà cité ci-dessus pour l'épisode 3 de Beaulieu. Les astreints ont suivi aussi bien des formations du même type que la compagnie 3 que des jours d'engagement.

CPA 2ème campagne :

Du 21 au 25 novembre s'est déroulé la deuxième campagne de contrôles des abris sur les communes de Bière, Gimel, Montherod, Pizy, Saubraz, St-Oyens pour un total de 151 abris. Ce deuxième engagement, cumulé au premier, représente un total de 296 abris pour l'ensemble de l'année.

Une fin d'année sous tension :

Dès début octobre, le climat en lien avec les crises énergétiques a fortement impliqué notre ORPC dans des travaux préparatoires afin de garantir la meilleure prestation possible pour les citoyens et les partenaires, si ce type d'événements venait à se produire. En collaboration avec la Préfecture, un appui pour les communes a été créé afin de répondre à leurs questions en lien avec cette thématique et plus particulièrement les PRU (points de rencontre d'urgence).

Quelques chiffres annuels :

- Jours de service Bat. Morges : 4'616
- Jours cours de répétition : 2'758
- Jours de service IFC (interventions en faveur de la collectivité) : 649
- Jours de service ISU (interventions en situation d'urgence) : 1'209
- Effectif au 31.12.2022 : 478
- Effectif au 01.01.2023 : 408

Effectif :

Au 1er janvier 2021, la nouvelle loi sur la Protection de la Population et la Protection civile (LPPCi) est entrée en vigueur. Elle avait déjà eu un impact important sur la perte des effectifs entre les années 2021 et 2022 avec une diminution de 238 astreints. En tenant compte des nouvelles recrues intégrées, le contingent au 01.01.2023 sera de 408 astreints répartis selon cette composition :

- Officiers : 33
- Sous-officiers : 47
- Soldats : 328



Composition du comité directeur de l'ORPC du district de Morges :

- Président : Christian Franco, Municipal à Denges.
- Vice-président : Olivier Jeanneret, Municipal à Tolochenaz.

Membres :

- Marylin Sieber, Municipale à Orny.
- Laurent Pellegrino, Municipal à Morges.
- Claude-Alain Cavigioli, Municipal à Hautemorges.
- Eric Hostettler, Municipal à L'Isle.
- Jean-Marc Schlaeppli, Municipal à Etoy.



PATRIMOINE

M. Claude Rosat, Municipal

BATIMENTS

LE CHATEAU

- Dans la continuité du processus d'amélioration de l'enveloppe énergétique de notre château, nous avons procédé au remplacement de plusieurs fenêtres, conformément au plan budgétaire établi.

- Une fuite d'eau est apparue sur la rue du Château. La creuse d'une fouille a été nécessaire afin de remplacer le bras alimentant le pressoir. Nous en avons profité pour remplacer la totalité de la conduite, y installer une nouvelle nourrice ainsi qu'une chambre de purge, et procéder au remplacement de la mise à terre des installations électriques.

- L'installation de radiateurs et le remplacement des fenêtres à la salle à manger, ayant été terminés à la fin 2021, quelques travaux de peinture ont été nécessaires début 2022 afin de finaliser les travaux permettant de jouir d'une salle chauffée et munie d'une connexion internet.

- Une multitude de petits travaux de dépannage, maintenance, ont été réalisés par diverses entreprises.

Pour clore, la fin des mesures Covid a permis la réouverture de notre château aux visites culturelles et aux manifestations locales, permettant aux nombreux visiteurs de profiter du magnifique décor idyllique, que les lieux proposent.

LE COLLEGE DE VILLARS-BOZON

L'entretien et la maintenance de l'horloge sont toujours effectués de main de maître par M. Pierre Hutzli, que nous remercions à cette occasion pour son travail.

Il a été nécessaire de procéder au remplacement des convecteurs dans l'appartement de notre locataire du premier étage.

Pour le reste, rien de particulier n'est à relever au cours de l'exercice.



L'EGLISE



Ce bâtiment, bien que relativement peu utilisé, est un gouffre énergétique.

Son état général nous contraindra, à plus ou moins court terme, d'entreprendre de lourdes rénovations !

Afin de parer au plus pressant, un bureau d'ingénieur spécialisé a partiellement chiffré certains coûts qui auraient un impact important sur les budgets futurs.

L'entretien de l'horloge et le mécanisme des cloches, sont périodiquement entretenus par une entreprise spécialisée en la matière.

LA SALLE POLYVALENTE

Fleuron des activités de nos sociétés locales et autres usagés, notre grande salle s'est parée d'une nouvelle baie vitrée, en remplacement du béton translucide, séparant la salle du couloir de l'entrée Sud.

Ce nouveau vitrage, en verre sécurit, apporte une autre dimension, mais surtout une meilleure luminosité aux différents usagers diurnes.



L'entretien de tous les appareils de gymnastique, fait l'objet d'un contrôle périodique, en conformité avec les exigences en la matière.



Le contrôle périodique des installations électriques (OBIT) a été effectué, ainsi que les corrections nécessaires aux exigences fédérales.

Le temps ayant eu raison de deux machines-outils servant pour la conciergerie, il nous été indispensable de procéder à leur remplacement.

Pour le reste, plusieurs interventions, de différents maître d'état ont été nécessaires afin de réparer, remplacer certains éléments défectueux.

BASECO

Au même titre que l'immeuble de la Poste, ce bâtiment industriel n'a pas suscité d'entretien particulier. Il abrite notre service de voirie ainsi que les détachements de pompiers, DPS//DAP, sans oublier la déchèterie communale.



LA POSTE

Ce bâtiment ne soulève pas de remarque particulière.

Notons néanmoins que diverses interventions et autres dépannages ont été effectués par différentes entreprises.



LE CENTRE VILLAGEOIS

Une partie des volumes étant utilisés par les écoles, notre service de conciergerie entretient les locaux ainsi que le périmètre des commerces.

Plusieurs contrats d'entretien permettent le bon fonctionnement des différents systèmes utilisés par les locataires :

- Le système frigorifique de la boucherie
- La vidange des fosses à graisse
- Le contrôle périodique des installations électriques

Nous avons procédé à une modification de la porte d'accès du local technique. En effet, son schéma d'ouverture initial n'offrait pas la sécurité nécessaire pour ses utilisateurs.

Le couvert de l'ancien poids public est toujours dédié à la boîte à livres permettant aux adeptes de lecture de partager leurs goûts pour la littérature.

De fortes bourrasques de vent ont fait s'envoler un vire-vent en cuivre qui, en retombant, a endommagé un véhicule stationné en contrebas. L'intervention d'un ferblantier a été nécessaire afin de remplacer l'élément de toiture. Notre assurance RC a pris en charge les frais de carrosserie du véhicule.

Enfin, diverses entreprises sont intervenues pour différents petits travaux d'entretien.

L'HOTEL DE LA BALANCE

Suite à la visite de Gastro Vaud et de son rapport, nous avons fait effectuer toute une série de petits travaux :

- Remplacement de batteries sanitaires et robinets de réglages
- Repeindre les étagères de l'économat
- Remplacement d'appareils électriques et d'éclairage
- Réparation de ferrures et autres interventions effectuées par un menuisier
- Contrôle des mesures de froid sur une table réfrigérante
- Remplacement de grilles de sols
- Deviser la réfection de deux chambres mises au budget de l'année suivante

D'autres entretiens courants ont nécessité l'intervention d'un ferblantier pour des problèmes sur les chéneaux, d'un sanitaire pour des petits soucis de plomberie et d'un électricien pour de multiples dépannages.

LE CHALET DE CHATEL

A chaque début de saison, ainsi qu'à la fermeture en octobre, un installateur sanitaire s'occupe de mettre en service, respectivement mettre hors service, toutes les installations utilisant de l'eau. Une fois l'an, une entreprise intervient pour entretenir le système de traitement de l'eau potable. Une autre intervenant pour le curage des fosses.

Le remplacement de la génératrice a été effectué conformément au montant porté au budget 2022, augmentant ainsi l'autonomie des installations électriques.

Une chambre de visite de l'une des citernes ayant subi un affaissement, celle-ci a demandé l'intervention d'une entreprise de génie civil pour sa remise à niveau.

LES ABRIS PCI PUBLICS

Au chapitre des locations, l'armée ne nous a rendu qu'une seule fois visite, au début du mois de juin. Il est donc toujours difficile de budgéter les revenus. Il est cependant de bonne augure d'avoir la cantine scolaire qui assure un revenu fixe et non négligeable, afin d'équilibrer quelque peu le compte.

Au même titre que les autres bâtiments, nous avons dû faire face à plusieurs dépannages et autres entretiens courants. La barrière sur les escaliers menant du parking à la rampe de l'abri a été remplacée, afin d'assurer la sécurité des usagers.

Dans le cadre de la continuité du remplacement des systèmes de chauffage électrique, la dernière étape a été élaborée, devisée, en étroite collaboration avec le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) Ceci a permis d'aboutir à la présentation d'un préavis adopté par le Conseil communal le 8 décembre 2022. Il est à noter qu'une partie de ces travaux seront financés par le biais du fonds de réserve « Abri public PCI » n° 2820.04. Ces travaux seront effectués dans le courant 2023.

L'ANCIENNE GENDARMERIE

Au début de l'année, notre dernier locataire a quitté son appartement, nous donnant l'entière disposition des lieux. De bonne augure dans la perspective de commencer les travaux.

La finalisation des tractations avec le service des monuments et sites (DGIP-MS), a permis la mise à l'enquête du projet, qui n'a suscité aucune opposition.

Néanmoins, plusieurs obstacles se sont dressés devant nous, telle une muraille. Des changements successifs d'interlocuteurs au sein du service cantonal ont générés de nouvelles exigences. La DGIP ayant demandé des documents complémentaires, nous sommes actuellement dans l'attente de la synthèse des services étatiques.

Pour le reste, le chauffage a été maintenu au minimum et nos employés continuent d'entretenir les arbustes sur le périmètre de l'immeuble.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

La Commission communale d'urbanisme se réunit en principe toutes les quinzaines pour étudier les diverses demandes reçues, dans le but de renseigner les personnes déposant des demandes sur les procédures à suivre pour leurs travaux. Elle a siégé à 17 reprises en 2022.

C'est une bonne septantaine de dossiers que la Commission communale d'urbanisme a géré tout au long de l'exercice 2022, qui ont engendré la délivrance de 17 permis de construire, 15 permis d'utiliser/d'habiter, ainsi que 7 autorisations concernant les installations solaires. Plusieurs autorisations de minime importance ont également fait l'objet d'un traitement attentif de la part de la Municipalité.

ENERGIE

Chauffage à distance (CAD)

Les travaux prévus, selon le préavis n ° 09/2021, ont donné une nouvelle jeunesse à notre centrale de chauffe. Ils ont également permis d'optimiser notre système de production de chaleur selon les critères suivants :

- Remplacement du brûleur à mazout par un à gaz
- Mise en place d'un accumulateur
- Modernisation du système informatique de gestion de nos chaudières
- Mise en place d'environ 300m² de panneaux solaires photovoltaïques
- Diverses modifications et améliorations techniques

Point négatif : plusieurs pannes sont survenues durant le mois de décembre 2022, nous donnant bien du souci. Nous les avons gérées au mieux de nos capacités et tenons à nous excuser de tous les désagréments occasionnés.



Nous avons procédé au début de l'été, à la seconde étape du remplacement de compteurs de chaleur. Remplacement indispensable afin de compter correctement le nombre de kWh vendus à nos clients.

Toutes les interventions selon nos contrats d'entretien ont bien été effectuées.

Remerciements à toutes les personnes qui de près ou de loin collaborent au bon fonctionnement de nos installations afin de nous fournir 24h/24h, 365j/an, de la chaleur.



CONTROLE DES CITERNES

Les propriétaires de citernes à mazout sont astreints tous les dix ans au contrôle de leurs installations par une entreprise agréée, afin de respecter la législation en vigueur et éviter tous risques de pollution.

Le contrôle des révisions, mises hors service et autres obligations légales font l'objet d'un suivi attentif de la part du Greffe communal.

Liste des sigles, abréviations et acronymes

ACHISLE	Association des Amis du Château de L'Isle
AF	Améliorations foncières
AJERCO	Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay
AMF	Accueillante en milieu familial
ARASMAC	Association Régionale pour l'Action Sociale Morges–Aubonne–Cossonay
ARCAM	Association de la région Cossonay, Aubonne, Morges
ASICoPe	Association scolaire intercommunale Cossonay-Penthalaz
ASICOVV	Association scolaire intercommunale Cossonay-Veyron-Venoge
ASISEVV	Association scolaire intercommunale La Sarraz et environs Veyron-Venoge
ASPIC	Association scolaire intercommunale de la piscine des Chavannes
ASPMAD	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile
AVCD	Association vaudoise des communes déléгатrices
CAD	Chauffage à distance
CBOVD	Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois
CODIR	Comité de direction
COPIL	Comité de pilotage
CVI	Chambre vaudoise immobilière
DAP	Détachement d'appui
DGE	Direction générale de l'environnement
DGEO	Division générale de l'enseignement obligatoire
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
DPS	Détachement de protection et de secours
ECA	Etablissement cantonal d'assurances incendie et éléments naturels
EhNV	Etablissements hospitaliers du Nord vaudois
EHVV	Epuración des eaux Haute-Venoge-Veyron
EM	Etat-major
EP	Etablissement primaire
EP/EU	Eau potable, eaux usées
EPS	Etablissement primaire et secondaire
ES	Etablissement secondaire
LAJE	Loi sur l'accueil de jour
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions
MBC	Transports de la Région Morges Bière Cossonay
MRT	Morges Région Tourisme
MVCL	Mont-la-Ville, Cuarnens et L'Isle
ORPC	Organisation régionale de la protection civile
PACom	Plan d'affectation communal (remplace le terme de PGA)
PCi	Protection civile
PGA	Plan général d'affectation
PNRJV	Parc naturel régional Jura vaudois
RGP	Règlement général de police
SAPJV	Société des Auto-transports du Pied du Jura Vaudois
SDIS	Service de défense incendie et de secours
STEP	Station d'épuration
UCV	Union des Communes Vaudoises